FICHE D'INFORMATION

RECOMMANDATION CM/REC(2008)1 DU COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LES ACTIONS DE SANTÉ DES SPÉCIFICITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES

Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 30 janvier 2008, la **Recommandation CM/Rec(2008)1 sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes** invite les États membres à tenir compte des spécificités liées au genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé. Elle reconnaît que les différences et les inégalités en matière de santé entre les femmes et les hommes peuvent découler de facteurs sociaux, culturels et économiques, notamment du revenu, de l'emploi, de l'éducation et des conditions de vie et de travail. L'exposition à la violence peut également avoir des conséquences sur la santé. La Recommandation encourage l'adaptation des politiques et des services de santé aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, tout en promouvant l'égalité, le respect des droits humains et de la dignité, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services de santé et de leur qualité.

La Recommandation appelle les États membres à agir dans plusieurs domaines :

Politiques de santé prenant en compte le genre

- Faire de l'égalité de genre une priorité dans les politiques et stratégies de santé, notamment par l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la santé.
- Promouvoir l'égalité de genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux du système de santé.
- Assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière d'approche intégrée de l'égalité de genre et des mesures visant à réduire les inégalités de santé liées au genre.

Données, recherche et éléments factuels

- Recueillir systématiquement des données de santé ventilées par sexe et les analyser dans une perspective de genre.
- Produire des rapports périodiques sur la santé prenant en compte le genre et utiliser des indicateurs sensibles au genre, en intégrant d'autres déterminants sociaux dont les effets recoupent ceux du genre.
- Promouvoir des programmes de recherche sensibles au genre afin de mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur les faits.

Accès aux soins et qualité des services

- Tenir compte de la situation et des besoins spécifiques et différents des femmes et des hommes pour améliorer l'accès aux services de santé et la qualité de ces services.

Sensibilisation et renforcement des capacités

- Promouvoir la sensibilisation et les compétences relatives aux questions de genre dans le secteur de la santé.
- Intégrer les aspects de santé liés au genre dans la formation initiale et continue des professionnel·les de santé, des personnes travaillant dans le social et des responsables politiques.
- Promouvoir la formation sur les conséquences de la violence domestique et d'autres formes de violence sur la santé, ainsi que sur les besoins ayant une incidence sur la santé des groupes vulnérables.

Participation équilibrée

- Veiller à la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de prise de décision dans le domaine de la santé.
- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de décision.